

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Martre,
tenue le 4 octobre 2021, à 19 heures

Étaient présent(e)s :

Monsieur Yves Sohier, maire
Madame Marie-Laure Rioux, conseillère
Madame Guylaine Marin, conseillère
Madame Mélodie Chesnel, conseillère
Monsieur Félix Labrecque, conseiller

Sont absents :

Madame Louise Lévesque, conseillère
Monsieur Rémy-Richard Leclerc, conseiller

Aussi présentes :

Madame Mélanie Lévesque, directrice générale

VÉRIFICATION DU QUORUM-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, M. Yves Sohier, maire, ouvre la séance à 19h04 et souhaite la bienvenue. Mme Mélanie Lévesque, directrice générale, agit comme secrétaire.

M. Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour;

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021
4. Adoption des comptes pour paiement
5. Résolution : Acquisition des bâtiments du comité socio-culturel du phare
6. Résolution : Travaux Local des 50 ans et plus
7. Résolution : Engagement Alphonse Dion – comptable
8. Résolution : Modification de la résolution 2020-12-107 – adoption du calendrier des séances
9. Information : Élections municipales 2021 (31 octobre 2021 BVA/7 novembre BVO)
10. Période de questions

11. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-LAURE RIOUX, ET UNANIMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre tel en y modifiant :

Le point 5. Résolution : Acquisition des bâtiments du comité socio-culturel du phare pour Information : Acquisition des bâtiments du comité socio-culturel du phare.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FÉLIX LABRECQUE ET UNANIMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021.

APRÈS ANALYSE DES COMPTES, IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-LAURE RIOUX ET UNANIMENT RÉSOLU d'adopter le paiement des comptes fournisseurs pour la somme de 2 239.60\$

RÉSOLUTION 2021-10-76 – TRAVAUX LOCAL DES 50 ANS ET PLUS

CONSIDÉRANT QUE des travaux doivent être effectués dans le local du Club des 50 ans et plus;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a un programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif d'accorder une aide financière aux municipalités de 5 000 habitants et moins, soit celles disposant de moyens financiers limités, pour leur permettre de réaliser rapidement des travaux à leurs bâtiments municipaux;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MÉLODIE CHESNEL ET UNANIMENT RÉSOLU que la municipalité de La Martre :

1. Vérifie l'admissibilité des travaux projetés pour le local du Club des 50 ans et plus;
2. Procède aux travaux une fois l'admissibilité des travaux confirmés par écrit par le MAMH.

RÉSOLUTION 2021-10-77 – ENGAGEMENT ALPHONSE DION – COMPTABLE

CONSIDÉRANT QU'une aide est primordiale à la réalisation de la poursuite des travaux de fermeture des années financières de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire que ces travaux soient effectués dans les meilleurs délais possibles;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la municipalité de La Martre:

1. Engage monsieur Alphonse Dion afin d'aider à effectuer les travaux requis à la réalisation des fermetures d'années de la municipalité;
2. Autorise monsieur le maire, Yves Sohier, à signer un contrat de travail avec monsieur Alphonse Dion, et ce, aux conditions établies par le conseil.

RÉSOLUTION 2021-10-78 – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2020-12-107 – ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES

CONDISÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution 2020-12-107 titré Adoption du Calendrier des séances compte tenu des élections municipales 2021;

CONSIDÉRANT QUE la séance du mois de novembre doit avoir lieu le 1^{er} novembre 2021 et que les élections municipales se tiendront le 7 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MÉLODIE CHESNEL ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE :

1. Modifie la résolution 2020-12-107 afin de déplacer la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2021;
2. Que la séance soit reportée après la tenue des élections municipales soit au 15 novembre 2021.

INFORMATION : ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021 (31 OCTOBRE 2021 BVA/7 NOVEMBRE 2021 BVO)

Monsieur le maire informe les membres du public de la tenue d'élections municipales. Le vote par anticipation (BVA) se tiendra le 31 octobre 2021. Le vote ordinaire (BVO) se tiendra le 7 novembre 2021, et ce, tous les deux de 9h30 à 20h, au gymnase de l'édifice municipale.

INFORMATION : ACQUISITION DES BATÎMENTS DU COMITÉ SOCIO-CULTUREL DU PHARE

Monsieur le maire explique aux membres du public que dans le cadre de l'acquisition des bâtiments du site du phare, la municipalité de La Martre, fera vérifier, et ce, par un notaire, les procédures d'acquisition pour la maison du gardien et l'abri du criard afin de prendre la meilleure décision dans ce dossier. La municipalité recevra les recommandations du notaire par un écrit officiel.

PÉRIODE DE QUESTIONS : Le maire et les membres du conseil répondent aux questions du public.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-LAURE RIOUX ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la séance soit levée à 19h37.

Yves Sohier
Maire

Mélanie Lévesque
Directrice générale et secr.-trésorière